

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys du troisième concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 06 mars 2026 nommant le jury du troisième concours du CAPLP, section génie électrique : option électrotechnique et énergie, pour la session 2026,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Aurélien LAUNAY
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d'ORLEANS-TOURS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 29 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

